

## SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

**Membres présents** : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – Daniel SCHNELL (3ème Adjoint au Maire).  
MMES et MM les conseillers municipaux : ANDRES Benoît –  
EUDELIN Marie-Jo – Fabienne GOERGER - MEYER Laurent –  
SCHROETTER Martin – SCHOTT Catherine – SIEGLER Nathalie –  
WEIBEL Maurice.

**Membres excusés** : GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint – procuration à Daniel SHNELL)  
SCHNEIDER Pierre (proc à Marie-Jo EUDELIN)  
RIEGEL Anny (proc à Jean-Paul BRUGGER)

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 29 novembre 2010.
2. Rapport annuel de la COCOBEN.
3. Urbanisme :
  - devis enfouissement ligne téléphonique.
  - devis école maternelle
  - autorisations d'urbanisme.
4. Finances :
  - situation budgétaire au 13/12/2010
  - décision modificative n°3
  - dépenses et recettes nouvelles de l'exercice 2011.
5. Divers.

**Secrétaire de séance** : Benoît ANDRES

#### **Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet** : Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2010

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

#### **Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet** : Rapport annuel d'activité de la COCOBEN.

M. le Maire présente le rapport de la COCOBEN et invite les conseillers qui le souhaitent à en consulter les détails auprès du secrétariat. Le conseil municipal prend acte.

Daniel SCHNELL souhaite savoir pourquoi la COCOBEN a adhéré à l'Eurodistrict. Le Maire, en sa qualité de vice-président de la COCOBEN, explique que le poids de l'Eurodistrict va permettre de réaliser des projets tels qu'une liaison est-ouest, des projets cohérents en matière de sport de haut niveau ou de santé. Réunissant côté français les communautés de communes de Benfeld, d'Erstein et du Rhin, cela représente 45.000 habitants, l'Eurodistrict servira à représenter nos intérêts, pour une adhésion de 0,85 € par habitant, soit 0,60 € de plus que l'adhésion au GLCT, dont la cotisation est mise en veille pour quelque temps.

Jean-Paul BRUGGER souhaite intervenir sur la répartition des missions entre l'organe 'bureau élargi' et les différentes commissions de la COCOBEN, qui sont en perte de vitesse au profit du bureau élargi. Le Maire regrette également que les commissions, et les vices-présidents, soient finalement très peu sollicités pour les propositions à faire dans leurs domaines de compétence.

### **Point de l'ordre du jour N° 3.**

#### **Objet : Urbanisme.**

**Autorisations d'urbanisme** : Jean-Paul BRUGGER informe le conseil des derniers permis et déclarations préalables accordés, ainsi que des DIA, qui n'ont pas fait l'objet de préemption.

#### **Devis enfouissement ligne téléphonique de la rue de Matzenheim :**

Jean-Paul BRUGGER rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 29 novembre, a acté la pose de gaines pour le futur enfouissement des lignes téléphoniques, à réaliser tant que la chaussée est nue de goudron. 3 devis ont été proposés :

- VIGILEC pour 10 741,55 € HT
- CRESA pour 9 026,50 € HT
- SIRS pour 14 259,38 € HT

Martin SCHROETTER souhaite savoir pourquoi c'est à la commune de payer pour l'enfouissement des lignes de France Telecom. Jean-Paul BRUGGER lui explique que ces travaux non nécessaires à la fourniture du service sont à la charge de la commune, mais France Telecom aura ensuite à charge le câblage et l'entretien de ces gaines.

**Le conseil municipal**, après mise en concurrence,  
**adopte** le devis de CRESA pour un montant de **9 026,50 € HT**,

**Adopté par 13 voix pour et 1 voix contre**

#### **Devis fenêtres du logement de l'école maternelle :**

Jean-Paul Brugger fait part des devis reçus pour le changement des fenêtres du logement :

- HEIDRICH pour 4 692,76 € HT,
- TRENDEL pour 5 194,82 € HT,
- LINEA pour 6 030,98 € HT.

**Après** étude des différentes propositions, caractéristiques techniques et options proposées,

**le conseil municipal** adopte le devis de TRENDEL sans l'option triple vitrage pour un montant de **5.194,82 € HT**, offre la mieux disante en raison de ses garanties supérieures en durée, d'un meilleur classement ACOTHERM, et de sa politique de fabrication locale.

**Adopté à l'unanimité**

### **Projet de construction par IMMOVIGIE :**

Le Maire présente 2 projets de construction sur la parcelle de M. SPEHNER par l'immobilière IMMOVIGIE. Un des projets serait réalisable sous contrainte POS et PLU, tandis que l'autre serait irréalisable avec le PLU. Après discussion sur les atouts de qualité de vie et d'accès aux logements, le conseil municipal estime que les deux options peuvent être soumises valablement. Au promoteur de faire une demande définitive.

### **Point de l'ordre du jour N° 4.**

#### **Objet : Décision modificative budgétaire n°3.**

Le Maire fait savoir que la trésorerie communale est en dépassement sur plusieurs comptes, et qu'il est nécessaire d'adopter la décision modificative budgétaire n°3. Il propose les modifications suivantes :

#### ● **Investissement :**

- compte 21312 : - 7.000 €
- compte 202 : + 2.500 €
- compte 2031 : + 4.500 €

#### ● **Fonctionnement :**

- compte 6451 : + 6.350 €
- compte 64168 : + 4.950 €
  
- compte 60613 : - 6.100 €
- compte 60611 : - 2.400 €
- compte 6184 : - 1.000 €
- compte 6228 : - 1.000 €
- compte 6531 : - 800 €

Le conseil décide d'effectuer ces virements de crédit.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **Dépenses et recettes nouvelles de l'exercice 2011 :**

Le Maire propose au conseil, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, d'adopter le quart du budget investissement 2010.

Cette disposition permet à la commune de réaliser des investissements avant l'adoption du budget primitif 2011.

#### **Le conseil municipal,**

**VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, dite loi de décentralisation, notamment son article 7,

**AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2011, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<u>Administration générale</u>	<u>Article</u>	<u>Budget ¼</u>
Frais documents d'urbanisme	202	1 875 €
Frais d'études	2031	1 125 €
Bâtiments scolaires	21312	925 €
Autres bâtiments publics	21318	70 250 €
Réseaux voirie	2151	50 800 €
Install. générale agencement divers	2181	17 500 €
Matériel de bureau et informatique	2183	300 €
Autres acquisitions	2188	1 000 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Divers.**

- Le Maire signale que les demandes de subvention pour le plan de désherbage 0 phyto sont en cours.
- Fixation des prix des maisons fleuries :

**Résultat concours des maisons fleuries 2010 à Sand**

M. et Mme	Richard Bader	32, route de Sélestat	1er Prix	19,6	Points	60,00 €
M. et Mme	Albert Goehner	20, route de Sélestat	2è prix	18,6	Points	50,00 €
M. et Mme	Jean-Marie Goehner	19, route de Sélestat	3è prix	18,6	Points	45,00 €
M. et Mme	Jean-Jacques Fuhrmann	10, rue de Matzenheim	4è prix	18,5	Points	40,00 €
Mme	Denise Walter	11, rue du Gal Leclerc	5è prix	18,2	Points	30,00 €
M. et Mme	Denis Hattermann	5, rue du 1er Décembre	6è prix	15,4	Points	20,00 €
Mme	Annette Roth	9, rue de Matzenheim	7è prix	14,1	Points	20,00 €
M. et Mme	Maurice BAEHR	32, rue Ste Richarde	8è prix	13,8	Points	20,00 €
M. et Mme	René Issenmann	6, rue Ste Odile	9è prix	13,4	Points	20,00 €
M. et Mme	Jean-Paul Kiennert	9, rue de Benfeld	10è prix	13	Points	20,00 €
M. et Mme	Gilbert Kuntzmann	7, rue des Orchidées	11è prix	12,5	Points	20,00 €
M. et Mme	Michel Lambert	6, rue Ste Richarde	12è prix	12,4	Points	20,00 €
M. et Mme	Jean-Paul Friess	18, rue Ste Odile	13è prix	12	Points	20,00 €
M. et Mme	Gérard Kuntzmann	2, faubourg de la Douane	14è prix	12	Points	20,00 €
M. et Mme	Patrick Kienné	18, rue du Gal Leclerc	15è prix	11,7	Points	20,00 €
M. et Mme	Roland Zimmermann	2, impasse des Champs	16è prix	11,6	Points	10,00 €
M. et Mme	Jean-Claude Ziegler	15, route de Sélestat	17è prix	11,5	Points	10,00 €
M. et Mme	Alain Nell	15, rue des Orchidées	18è prix	11,3	Points	10,00 €
M. et Mme	Gérard Heinrich	17, route de Sélestat	19è prix	11,2	Points	10,00 €
M. et Mme	François Arbogast	13, rue Ste Odile	20è prix	11,2	Points	10,00 €

**Résultat Balcons Fleuris 2008 à Sand**

M. et Mme	Freddy Klein	3D, rue de Westhouse	16	Points	10,00 €
M. et Mme	Philippe Moutardier	3C, rue de Westhouse	8,6	Points	10,00 €

**Hors-Concours**

1er prix 2009 M. et Mme Roland SCHNELL Rue Ste Odile 35,00 €

La séance est levée à 22h.